

Risque d'inondation : quelques conseils de prévention

Allianz 



Avant :

- surélevez les meubles, objets, matières et produits stockés
- dès l'alerte, coupez l'électricité et le gaz
- obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents, si vous le pouvez et fermez les portes, fenêtres et velux
- pour limiter les risques de fuite et de pollution, faites amarrer vos cuves par un professionnel
- garez les véhicules sur un point haut
- en prévision d'éventuelles coupures d'eau, faites une réserve de bouteilles d'eau



Pendant :

- prévoyez des moyens d'évacuation
- tenez-vous informé de la montée des eaux par la radio ou auprès de votre mairie
- installez-vous dans les étages de la maison
- ne vous engagez pas sur les routes inondées à pied ou en voiture
- respectez les déviations mises en place
- n'entrez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés



Après :

- aérez votre habitation ou votre local professionnel
- après nettoyage, désinfectez l'ensemble en vous munissant de gants de protection
- chauffez dès que possible très doucement
- l'eau boueuse des inondations est porteuse de microbes, ne buvez pas l'eau du robinet avant de vous être assuré auprès de la mairie que l'eau est potable
- avant de remettre en service un puits, renseignez-vous auprès de la mairie
- ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche et après vérification par un professionnel
- en cas de sinistre, contactez au plus vite votre agent général ou rendez-vous sur www.allianz.fr